



FÉDÉRATION
DES FINANCES

CIMAP du 18 Décembre 2013

Et ça continue, encore et encore !

Le Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique s'est réuni pour la 4^{ème} fois le mercredi 18 décembre dernier.

Dans le prolongement des trois précédents, il a entériné le lancement de 12 nouvelles politiques publiques et pris 28 nouvelles décisions.

L'objectif est affiché dès l'introduction du document de synthèse : renforcer l'efficacité des services publics et contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Une double orientation qui cache la poursuite d'une politique drastique de suppressions d'emplois !

Sur le modèle de ce que FO Finances a publié après le CIMAP de juillet 2013, vous trouverez ci-après une synthèse des principales mesures qui impacteront les services des ministères économiques et financiers.

Évaluation des politiques publiques

Seul le ministère du redressement productif a de nouveau une évaluation actée dans ce CIMAP :

► **Aides et accompagnement des entreprises : rationaliser outils et dispositifs au bénéfice des entreprises**

- Accroître la cohérence territoriale des structures d'accompagnement des entreprises,
- Poursuivre la rationalisation et le recentrage des aides, engagés suite à la première évaluation.

Encore une fois, l'aide aux entreprises est un axe privilégié par ce gouvernement, ce qui pourrait avoir sa cohérence si l'aide à l'emploi venait en contrepartie. Quant à la cohérence territoriale des services publics en charge de leur accompagnement, les démarches stratégiques directionnelles à Bercy démontrent le contraire, il suffit de lire celles élaborées à la DGFIP et à la DGDDI.

Les nouvelles décisions

Décision n°2	
<p>Le Gouvernement décide de poursuivre l'optimisation de la présence française à l'étranger dans les zones prioritaires pour notre pays et notamment ses entreprises. Un travail sur les moyens des postes et services à l'étranger sera mené sous l'égide du Comité international des réseaux internationaux de l'État (CORINTE), impliquant les ministères et les opérateurs de l'État, dans le respect de leur autonomie de gestion.</p> <p>Poursuivre un objectif de réduction des effectifs de l'État à l'étranger dédiés aux fonctions support, l'effort de mutualisation sera accentué...</p> <p>...Les chantiers interministériels seront discutés au sein de CORINTE, qui devra présenter à la fin du 1^{er} semestre 2014 un ensemble cohérent et ambitieux de mesures facilitant un pilotage coordonné des moyens des réseaux et une efficacité accrue des services à l'étranger.</p>	<p><i>Cette mesure vient conforter toutes les analyses développées par FO Finances, sur les conséquences à terme de la création en 2012 des directions économiques au Quai d'Orsay.</i></p> <p><i>Depuis cette date, l'évidence amène à considérer que des doublons se sont créés avec la Direction du Trésor, tant sur les missions que sur les moyens.</i></p> <p><i>Il n'aura pas fallu plus de dix huit mois pour que le gouvernement l'admette et en vienne à proposer aujourd'hui une recherche de mutualisation des fonctions support.</i></p> <p><i>Cette décision ne peut non plus être déconnectée de la note du 29 octobre, signée par les ministres de Bercy, sur la mutualisation des fonctions support.</i></p>

Décision n°8

La chaîne de la dépense de l'État sera modernisée pour atteindre un objectif de 20 jours de délai de paiement de l'État en 2017, une meilleure qualité comptable et une organisation plus efficiente. Les personnels concernés par ces évolutions feront l'objet d'une attention particulière.

- 1) Une circulaire du 1^{er} ministre fixera au 1^{er} trimestre 2014 les axes d'amélioration de la chaîne d'exécution de la dépense.
- 2) Les services facturiers seront étendus à l'ensemble des administrations afin de diminuer les délais de paiement, avec un objectif de généralisation en 2017 et des étapes d'expérimentation définies par ministère.
- 3) Les opérations financières des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) seront unifiés en 2013.
- 4) Le ministère de l'économie et des finances engagera une concertation interministérielle pour mettre en place, d'ici fin 2017, une organisation optimisée de la fonction financière de l'État portant sur des regroupements de centres de services partagés existants et sur l'extension du mode facturier et de la dématérialisation. Les évolutions de l'organisation financière de l'État à horizon 2017 seront arrêtées, pour chaque ministère, avant la fin du 1^{er} semestre 2014, au vu des résultats de cette concertation.
- 5) Ces évolutions seront pilotées par le comité d'orientation stratégique du système d'information financière de l'État et présentées au collège des directeurs des affaires financières.

Si l'objectif est louable, il apparaît irréaliste par rapport à la situation existante. D'abord les délais sont actuellement beaucoup plus proches des 60 jours et ce pour la simple raison que bien souvent les directions en difficultés de crédits n'ont plus les moyens de s'acquitter de leurs dettes vis à vis de leurs fournisseurs.

L'espérance de vie des services de centres de services partagés sont déjà mis sur la sellette à l'échéance de 2017. La note ministérielle du 29 octobre 2013 l'évoque explicitement.

Décision n°9

Le gouvernement poursuit la rationalisation de la politique immobilière : il renforce la mutualisation des moyens et des ressources, professionnalise l'action de l'État propriétaire et étend son périmètre. La politique immobilière doit aussi mieux prendre en compte l'accessibilité des bâtiments et leur performance énergétique, et contribuer à la mobilisation en faveur de la construction de logements.

Si nous partageons totalement la préoccupation d'une meilleure accessibilité aux locaux administratifs pour les handicapés, dont le retard aujourd'hui est conséquent, tout comme la recherche d'économies énergétiques, il faut bien constater que les crédits d'investissement en diminution atténuent largement le volontarisme affiché.

Quant à la mutualisation des moyens et des ressources, la note ministérielle du 29 octobre 2013, en détaille le principe en évoquant « l'optimisation de l'organisation du ministère en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux au niveau central et déconcentré ».

<p style="text-align: center;">Décision n°10</p> <p>Le gouvernement souhaite amplifier les efforts de modernisation de la gestion des régimes de retraite pour offrir un meilleur service aux usagers et dégager des économies grâce à la mutualisation des fonctions support.</p>	<p><i>Les ministères économiques et financiers ont déjà largement anticipé cette mesure, avec la concentration des missions au SRE.</i></p> <p><i>Le groupe de travail du 11 décembre dernier qui s'est tenu récemment à Bercy en a explicitement défini les enjeux (voir compte rendu sur www.financesfo.fr)</i></p>
<p style="text-align: center;">Décision n°11</p> <p>Le gouvernement décide de confier à l'Inspection générale des finances une mission visant à évaluer les coûts des gestion des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, de même que les dépenses fiscales, niches sociales et taxes affectés, et en proposer une optimisation pouvant s'appuyer notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réorganisation des procédures d'assiette, de recouvrement et de contrôle ; - des mesures de simplification et de rationalisation de la législation fiscale et sociale qui permettraient de réduire les coûts de gestion sans accroître les obligations des contribuables. 	<p><i>Voilà revenu un vieux serpent de mer des ultralibéraux, le coût de gestion de la perception de l'impôt, des taxes et autres cotisations sociales.</i></p> <p><i>Plutôt que de s'attaquer aux inégalités de l'impôt, il est plus aisé de s'attaquer à son coût supposé !</i></p> <p><i>Cette vision peut remettre en question la fonction solidaire de l'impôt.</i></p> <p><i>Limiter à son coût financier, c'est affaiblir la valeur républicaine de l'impôt.</i></p>
<p style="text-align: center;">Décision n°15</p> <p>Le gouvernement décide de dématérialiser les timbres passeports à échéance fin 2014. Les usagers auront la possibilité de payer les droits de timbre relatifs à l'établissement ou au renouvellement de leur passeport à distance, en se connectant sur un site internet. A terme, l'objectif est de proposer aux usagers une offre dématérialisée pour l'ensemble des timbres fiscaux</p>	<p><i>Cette mesure s'inscrit pleinement dans la démarche stratégique élaborée à la DGFIP avec sa vision du « tout numérique ». Elle contribuera pour cette direction à justifier la suppression de nouveaux emplois.</i></p> <p><i>Le lobby des buralistes n'a déjà pas manqué de s'élever contre cette mesure.</i></p>
<p style="text-align: center;">Décision n°20</p> <p>Le gouvernement poursuit le programme « Dites le une fois » avec pour ambition à l'horizon 2017, qu'une entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • n'est qu'un identifiant à fournir en remplacement des autres données d'identité demandées ; • ne fournisse qu'une fois la même donnée comptable et la même donnée sociale issue de la paie ; • ne fournisse plus aucune pièce justificative dès lors que l'information est produite par l'administration <p>Dans ce but, des administrations de référence (INSEE, DGFIP ...) organiseront la mise à disposition des données auprès des administrations utilisatrices.</p>	<p><i>Cette décision ne concerne que les entreprises. Choix loin d'être neutre.</i></p> <p><i>Elle est à mettre en lien avec la décision suivante et la connexion des systèmes d'information des différentes administrations.</i></p> <p><i>Elle se veut une réponse au patronat qui se plaint régulièrement de la complexité administrative pour créer une entreprise.</i></p> <p><i>Elle retourne par ailleurs la charge de la preuve en permettant aux entreprises de ne plus fournir des documents justificatifs pour une démarche à partir du moment où ceux-ci sont produits par l'administration.</i></p>

<p style="text-align: center;">Décision n°22</p> <p>Le 1^{er} ministre mandate le SGMAP, et plus particulièrement la DISIC, pour lui proposer sous 3 mois, en liaison avec les ministères, tous les leviers permettant de transformer en profondeur les systèmes d'information des administrations au profit de l'innovation dans le service public et au bénéfice de l'agent et de l'utilisateur, dans un contexte d'économies budgétaires</p>	<p><i>Cette décision est encore une fois dans la logique de la note ministérielle du 29 octobre dernier.</i></p> <p><i>Quant nos ministres souhaitent « achever la cartographie du patrimoine applicatif, lancer un projet de mutualisation des moyens relatifs aux couches basses avec regroupement des centres d'hébergement, achever la mutualisation des services informatiques en administration centrale, lancer un projet de simplification de l'interconnexion des réseaux », ils sont bien dans le prolongement de cette décision.</i></p>
<p style="text-align: center;">Décision n°23</p> <p>Le gouvernement fixe l'objectif qu'à l'horizon 2016, la majorité des français privilégient les services publics numériques pour réaliser leurs démarches courantes.</p> <p>Pour y contribuer il engage une démarche interministérielle de progrès permettant d'augmenter d'au moins 20%, en 2 ans le nombre d'utilisateurs ayant recours aux services publics numériques</p>	<p><i>Le rêve de l'administration « zéro papier » ! Toujours affiché en objectif, jamais atteint, pire parfois les procédures nécessitent plus de papiers qu'auparavant.</i></p> <p><i>Autre obstacle à sa mise en œuvre, une partie des utilisateurs sont réfractaires à cette forme de relation avec l'administration, et pas toujours les plus âgés.</i></p> <p><i>Une autre partie de la population, tout aussi importante, n'a pas les outils informatiques nécessaires, pour des raisons budgétaires.</i></p> <p><i>Pourtant cette décision est dans la droite ligne de la démarche stratégique initiée depuis cet été à la DGFiP.</i></p>
<p style="text-align: center;">Décision n°28</p> <p>Le gouvernement s'est engagé à transformer l'action publique avec les agents, en les associant directement à la démarche de modernisation, ainsi que les représentants du personnel, dans le cadre d'un dialogue social adapté. C'est pourquoi le gouvernement renforcera la concertation avec les partenaires sociaux pour établir les modalités de développement de ce dialogue social à tous les niveaux</p>	<p><i>Certainement la décision la plus hypocrite de ce CIMAP, des précédents et de sa devancière la RGPP !</i></p> <p><i>Les représentants du personnel n'ont jamais été associés à aucune décision du CIMAP en amont. C'est devant le fait accompli que les représentants du personnel sont placés depuis 2007 ! Les réunions sous l'égide du secrétariat général de Bercy en sont l'illustration.</i></p> <p><i>Quant à la pseudo concertation avec les agents, elle se transforme en participation obligatoire à des réunions où jamais les synthèses des travaux ne sont adressés aux agents pour avis.</i></p> <p><i>La MAP est tout aussi peu démocratique que la RGPP !</i></p>

Au travers de ces nouvelles évaluations publiques et décisions, le gouvernement persévère dans la voie d'une course effrénée aux baisses des dépenses publiques au détriment de la qualité du service public rendu aux usagers.

Après les 3Mds € d'économies en 2014, dont aucune étude n'a pu démontrer la pertinence pour l'amélioration du service public, le gouvernement se fixe 7Mds d'€ supplémentaires à échéance de 2017.

Alors que de plus en plus de voix rejoignent les positions de Force Ouvrière, pour noter la similitude de la MAP avec sa devancière, la RGPP, le gouvernement se refuse à ouvrir un débat contradictoire sur la pertinence de ses réformes, ni même n'envisage un bilan des mesures déjà adoptées.